

Commission administrative paritaire

ANNÉE 2026

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

La Commission Administrative Paritaire (CAP) est une instance consultative qui émet des avis nécessairement préalables à la décision de l'autorité territoriale. Elle est consultée pour les **questions d'ordre individuel concernant les fonctionnaires stagiaires et titulaires**. Sa consultation est obligatoire mais l'autorité territoriale reste libre de la décision finale

Date de séance	Date limite de réception des dossiers pour les collectivités et/ou les agents
Mardi 3 février 2026	Jeudi 8 janvier 2026
Mardi 5 mai 2026	Jeudi 9 avril 2026
Mardi 9 juin 2026 * <i>Catégorie B</i>	Dossiers divers
Mercredi 10 juin 2026 * <i>Catégories A et C</i>	Mercredi 13 mai 2026
Mardi 22 septembre 2026	Jeudi 27 août 2026
Mardi 24 novembre 2026	Jeudi 29 octobre 2026

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera reporté à l'ordre du jour de la séance suivante.

* Il est à noter que le « Groupe de travail » relatif à la promotion interne 2026 se réunira aux mêmes dates que les CAP de juin 2026. Les dossiers seront à déposer du lundi 5 janvier 2026 au **jeudi 5 mars 2026 à 17H au plus tard**.